

# PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

## Bulletin trimestriel de veille

N°38 - 1er semestre 2016

Droit - Les derniers textes parus  
Actes administratifs en Rhone-Alpes  
Questions parlementaires  
Jurisprudence

# Panoramas

---

L'actualité réglementaire des risques majeurs

N° 38 – 1er trimestre 2016

« Panoramas » est un bulletin de veille réglementaire trimestriel édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Fauré, 38000 Grenoble

## Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Auvergne-Rhône-Alpes](#)----- 10
3. [Questions parlementaires](#)----- 17
4. [Jurisprudence](#)----- 19

## Pour aller plus loin...

- [Sélection bibliographique de documents](#)-----21

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73  
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

## 1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 1er trimestre 2016

*L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes officiels publiés au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, risques miniers, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.*

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### Proposition de loi visant à compenser la charge financière des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires

Source : [Assemblée nationale](#), 09/02/2016

Le 9 février 2015, une proposition de loi a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale, visant à compenser la charge financière des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires (via une augmentation de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales), qui prendrait intégralement en charge la rémunération du salarié SPV pour les heures de travail contractuelles qu'il n'a pas effectuées pour l'entreprise mais au profit d'un service d'incendie et de secours (SIS).

#### Proposition de loi visant à préserver le maillage territorial des centres d'incendie et de secours

Source : [Assemblée nationale](#), 01/03/2016

Le 1er mars 2016, une proposition de loi a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale, visant à préserver le maillage territorial des centres d'incendie et de secours. "Après réalisation de l'étude d'impact et consultation des instances et responsables visés à l'article 1er de la présente loi, le président du conseil d'administration du centre d'incendie et de secours et le représentant de l'État dans le département prennent conjointement la décision de fermeture du centre d'incendie et de secours."

#### Proposition de loi tendant à la création d'une réserve citoyenne "Volontaires pour ma ville"

Source : [Assemblée nationale](#), 08/03/2016

Le 8 mars 2016, une proposition de loi a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale, visant à créer une réserve citoyenne constituée de volontaires, placés sous l'autorité du maire et venant en renfort des services publics chargés de la sécurité civile ou de la sécurité publique.

#### Décision n° 2016-5 du 2 mars 2016 relative au portail internet "[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)"

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0062 du 13 mars 2016 texte n° 53

La CNDP (Commission nationale du débat public) crée un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé "portail CNDP ([www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr))" afin d'informer le public sur les projets d'intérêt national en matière d'environnement, de développement durable et d'aménagement. Ce portail permettra la publication de tous les avis des participants au débat, quelles que soient leurs formes (écrites, orales, en ligne). [En savoir plus : https://www.debatpublic.fr/](https://www.debatpublic.fr/)

**Ordonnance n° 2016-354 du 25 mars 2016 relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0073 du 26 mars 2016 texte n° 45**

L'ordonnance insère deux nouveaux articles dans le Code de l'urbanisme, afin d'introduire un différé d'exécution des autorisations d'urbanisme à la satisfaction des formalités environnementales relevant de la police de l'eau ou de la préservation des espèces protégées. Un [décret d'application](#) vient la compléter.

**LOI n° 2016-365 du 30 mars 2016 autorisant la ratification du traité entre la République française et la République tchèque sur la coopération dans le domaine de la protection civile, de la prévention et de la gestion des situations d'urgence**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0076 du 31 mars 2016 texte n° 1**

Est autorisée la ratification du traité entre la République française et la République tchèque sur la coopération dans le domaine de la protection civile, de la prévention et de la gestion des situations d'urgence, signé à Prague, le 16 décembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**LOI n° 2016-369 du 30 mars 2016 autorisant l'approbation de l'amendement à la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement [...]**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0076 du 31 mars 2016 texte n° 5**

Est autorisée l'approbation de l'amendement à la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, pris par décision II/1 adoptée dans le cadre de la deuxième réunion des Parties à la convention, à Almaty le 27 mai 2005, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**Proposition de loi visant à introduire une formation obligatoire aux gestes de premier secours dans les programmes scolaires du collège**

**Source : [Assemblée nationale](#), 29/03/2016**

Le 29 mars 2016, une proposition de loi a été enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale. Après les attentats qui ont frappé la France et la Belgique, le texte vise à rendre obligatoire une formation aux gestes de premier secours dans les programmes scolaires du collège.

## RISQUES NATURELS

**Instruction du Gouvernement du 31 décembre 2015 relative à la prévention des inondations et aux mesures particulières pour l'arc méditerranéen face aux événements météorologiques extrêmes**

**Source : [Légifrance](#), 12/01/2016**

Suite aux averses orageuses et inondations dramatiques dans les Alpes-Maritimes les 3 et 4 octobre 2015, les préfets de région et de département de l'Arc Méditerranéen doivent prendre avec les collectivités des mesures d'information des populations (DICRIM), de réduction de la vulnérabilité des habitations, de prise en compte des effets du ruissellement dans les documents de prévention.

**Arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0027 du 2 février 2016 texte n° 1**

D'ici le 31 décembre 2017, chaque SDAGE devra prévoir une nouvelle annexe intitulée "stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau" (SOCLE de bassin), compatible également avec le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

**Proposition de loi tendant à clarifier l'obligation de débroussaillage dans les zones exposées au risque d'incendie**

**Source : [Sénat](#), 08/02/2016**

Le 8 février 2016, une proposition de loi a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale, visant à mettre à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain concerné l'obligation de débroussaillage lorsque celle-ci s'étend au-delà des limites de la propriété sur laquelle une construction, un chantier ou une installation sont implantés.

**Arrêté du 15 février 2016 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2015 relatif aux subventions de l'Etat accordées en matière d'investissement forestier en faveur des actions de prévention pour la défense des forêts contre les incendies [...]**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0047 du 25 février 2016 texte n° 38**

Cet arrêté précise que les subventions de l'Etat accordées en matière d'investissement forestier en faveur des actions de prévention pour la défense des forêts contre les incendies, la restauration des terrains de montagne et la fixation des dunes côtières ne seront pas accordées aux entreprises en difficultés et la façon dont cette subvention, considérée comme une aide d'Etat, doit être attribuée.

**LOI n° 2016-340 du 22 mars 2016 relative à la protection des forêts contre l'incendie**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0070 du 23 mars 2016 texte n° 3**

Ce texte de loi donne aux conseils départementaux la faculté d'intervention dans le champ de la défense des forêts contre les incendies.

## ARRÊTÉS « CAT-NAT »

**Arrêté du 23 novembre 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**Source : [Légifrance](#), JORF n° 0018 du 22 janvier 2016 texte n° 26**

Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les départements du Gard, de l'Hérault, de la Moselle et du Vaucluse.

**Arrêté du 23 décembre 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**Source : [Légifrance](#), JORF n° 0018 du 22 janvier 2016 texte n° 31**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle, les inondations par submersion marines ou chocs mécaniques des vagues et les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique). **En Rhône-Alpes : Belley (Ain), Champagny-en-Vanoise, Brison-Saint-Innocent, Chambéry, Ravoire (La), Voglans (Savoie).**

**Arrêté du 26 décembre 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Légifrance](#), 22/01/2016, JORF n° 0018 du 22 janvier 2016 texte n° 32**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

**Arrêté du 1er février 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0052 du 2 mars 2016 texte n° 29**

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle, les inondations par submersion marine ou choc mécanique des vagues et les mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique). **En Auvergne-Rhône-Alpes : Pierrefort (Cantal) et Vaulx-Milieu (Isère).**

**Arrêté du 1er février 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0052 du 2 mars 2016 texte n° 30**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Seule la commune d'Entrange (Moselle) est concernée.

## RISQUE MINIER

**Arrêté du 23 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 fixant la liste des installations et équipements de surveillance et de prévention des risques miniers gérés par le BRGM**  
**Source : [Légifrance](#), 14/01/2016, JORF n° 0011 du 14 janvier 2016 texte n° 4**

La liste annexée à l'arrêté du 21 décembre 2007 susvisé est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

### Proposition de loi visant à intégrer le principe de substitution au régime juridique des produits chimiques

Source : [Assemblée nationale](#), 14/01/2016

"Cette proposition de loi prévoit notamment la mise en place d'une procédure d'audit des substances chimiques préoccupantes et des alternatives existantes, sur la base d'une liste qui serait définie par le Gouvernement. L'AN a opéré diverses modifications du texte, en précisant notamment les entreprises concernées par la procédure d'audit, ainsi que la notion d' "utilisation en aval".

### Arrêté du 4 février 2016 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au recensement des établissements Seveso dénommé "Seveso 3"

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0045 du 23 février 2016 texte n° 3

Il est créé au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (direction générale de la prévention des risques) un traitement de données à caractère personnel dénommé "Seveso 3" ayant pour finalité le recensement portant sur les substances, préparations ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents dans les établissements Seveso.

## RISQUE NUCLÉAIRE - INB

### Arrêté du 11 janvier 2016 portant homologation de la décision n° 2015-DC-0536 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 décembre 2015 fixant les valeurs limites de rejet [...] par AREVA NC sur le site de La Hague (département de la Manche)

Source : [Légifrance](#), JORF n° 0011 du 14 janvier 2016 texte n° 7

La décision n° 2015-DC-0536 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 décembre 2015 fixant les valeurs limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base nos 33 (UP2-400), 38 (STE2 et AT1), 47 (ELAN II B), 80 (HAO), 116 (UP3-A), 117 (UP2-800) et 118 (station de traitement des effluents STE3) exploitées par AREVA NC sur le site de La Hague (département de la Manche) est homologuée.

### Arrêté du 11 janvier 2016 portant homologation de la décision n° 2015-DC-0532 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 novembre 2015 relative au rapport de sûreté des installations nucléaires de base

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0012 du 15 janvier 2016 texte n° 7

Prévu par le décret du 2 novembre 2007 relatif aux INB et au contrôle en matière de sûreté nucléaire du transport de substances radioactives, cet arrêté vient d'homologuer la décision n° 2015-DC-0532 de l'ASN du 17 novembre 2015 sur le rapport de sûreté des INB.

**Arrêté du 15 janvier 2016 relatif au coût objectif afférent à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue**

**Source : [Légifrance](#), JORF n° 0014 du 17 janvier 2016 texte n° 3**

Le coût objectif afférent à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue est évalué sur une période de 140 ans à partir de 2016. Ce coût objectif est fixé à 25 milliards d'euros aux conditions économiques du 31 décembre 2011, année du démarrage des travaux d'évaluation des coûts.

**Arrêté du 15 janvier 2016 relatif au coût afférent à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (rectificatif)**

**Source : [Légifrance](#), JORF n° 0016 du 20 janvier 2016 texte n° 15**

Liste des rectificatifs faits à cet arrêté.

**Arrêté du 11 janvier 2016 portant homologation de la décision n° 2015-DC-0536 de l'Autorité de sûreté nucléaire [...] fixant les valeurs limites de rejet [...]**

**Source : [Légifrance](#), JORF n° 0025 du 30 janvier 2016 texte n° 6**

Arrêté du 11 janvier 2016 portant homologation de la décision n° 2015-DC-0536 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 décembre 2015 fixant les valeurs limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base nos 33 (UP2-400), 38 (STE2 et AT1), 47 (ELAN II B), 80 (HAO), 116 (UP3-A), 117 (UP2-800) et 118 (station de traitement des effluents STE3) exploitées par AREVA NC sur le site de La Hague (département de la Manche), (rectificatif).

**Décret n° 2016-71 du 29 janvier 2016 autorisant la société AREVA NC à modifier l'installation nucléaire de base STE 3 située dans son établissement de La Hague**

**Source : [Légifrance](#), JORF n° 0026 du 31 janvier 2016 texte n° 7**

Le décret du 12 mai 1981 susvisé est modifié conformément aux articles 2 à 9.

**Décision n° 2016-DC-0538 de l'ASN du 21 janvier 2016 : Liste des installations nucléaires de base au 31 décembre 2015**

**Source : [Bulletin officiel ASN](#), 09/01/2016**

Cette décision établit la liste des INB (installations nucléaires de base) en exploitation ou pour lesquelles une demande d'autorisation a été déposée, au 31 décembre 2015. Elle précise pour chaque installation sa dénomination et son lieu d'implantation, le nom de l'exploitant, la nature et la catégorie de l'installation et sa date de déclaration ou d'autorisation.

**LOI n° 2016-113 du 05/02/ 2016 portant application du protocole additionnel à l'accord entre la France, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'AIEA relatif à l'application de garanties en France [...]**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0031 du 6 février 2016 texte n° 1**

Ce protocole concerne la communication relative aux matières et équipements nucléaires, et élargit le champ de compétences de l'AIEA en lui donnant la possibilité d'obtenir plus d'informations de la part de la France.

**Ordonnance n° 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0035 du 11 février 2016 texte n° 8**

Cette ordonnance renforce les moyens de contrôle et les pouvoirs de sanction de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Elle apporte également un certain nombre d'avancées dans les domaines de la sécurité et de la transparence en matière nucléaire. L'ordonnance est accompagnée d'un [rapport au Président de la République](#).

**Décret n° 2016-283 du 10 mars 2016 relatif à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0060 du 11 mars 2016 texte n° 3**

L'IRSN sera notamment placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'environnement, de la défense, de l'énergie, de la recherche et de la santé.

**Décret n° 2016-333 du 21 mars 2016 portant application de l'article L. 597-28 du code de l'environnement et relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0069 du 22 mars 2016 texte n° 2**

Le décret fixe les caractéristiques des installations présentant un risque réduit en matière de responsabilité civile nucléaire. Les exploitants des installations répondant aux caractéristiques fixées par le décret peuvent bénéficier d'un plafond réduit de responsabilité civile lorsque le site ne comporte que des installations présentant un risque réduit au sens de ce décret et figure sur une liste établie par arrêté ministériel.

## RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

**Note technique du 7 janvier 2016 relative à l'institution des servitudes d'utilité publique prenant en compte les dangers des canalisations de transport**  
**Source : [Légifrance](#), 14/01/2016**

La présente note fixe les modalités de mise en place des servitudes d'utilité publique le long des 50 000 km de canalisations de transport de matières dangereuses existantes implantées en France, afin d'assurer la protection des riverains de ces infrastructures contre les dangers qu'elles présentent.

**Arrêté du 12 janvier 2016 : Modification de deux formulaires CERFA anti-endommagement de certains ouvrages**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0024 du 29 janvier 2016 texte n° 3**

Deux formulaires CERFA relatifs à la réglementation anti-endommagement de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution sont modifiés.

**Note technique du 7 janvier 2016 relative à l'institution des servitudes d'utilité publique prenant en compte les dangers des canalisations de transport**

**Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), N° 2 du 10 février 2016**

La présente note fixe les modalités de mise en place des servitudes d'utilité publique le long des 50 000 km de canalisations de transport de matières dangereuses existantes implantées en France, afin d'assurer la protection des riverains de ces infrastructures contre les dangers qu'elles présentent.

**TMD : adoption de projets d'amendements aux annexes A et B de l'ADR**

**Source : *Commission européenne*, 18/02/2016**

Le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU (Commission économique pour l'Europe des Nations unies), réuni à Genève en novembre 2015, a adopté des projets d'amendements aux annexes A et B de l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route conclu le 30 septembre 1957). Ces modifications seront intégrées dans la prochaine version de l'ADR qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2017. [Consulter le rapport \(Pdf\) : http://www.unece.org/](#)

**Ordonnance n° 2016-282 du 10 mars 2016 relative à la sécurité des ouvrages de transport et de distribution**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0060 du 11 mars 2016 texte n° 2**

Issue d'une large habilitation de la loi relative à la transition énergétique, une ordonnance établit un véritable socle législatif transversal pour toutes les canalisations de transport dangereuses dans le secteur de l'énergie. Ce texte permet par ailleurs de restructurer la réforme complexe de prévention des endommagements de réseaux lors des travaux effectués à proximité. L'ordonnance est accompagnée d'un [Rapport au Président de la République](#).

## 2. Actes administratifs en Auvergne-Rhône-Alpes

*Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels extraits des Recueils des Actes Administratifs de l'État en Rhône-Alpes, classés par département.*

### ➤ AIN

**Arrêté portant approbation du plan de prévention des risques "Inondation de la Saône et de ses affluents" sur les communes de Lurcy, Messimy-sur-Saône, Fareins et Beauregard**

Source : [Préfecture de l'Ain, 28/12/2015](#)

Le plan se compose d'un dossier comprenant une note de présentation, un rapport de présentation, une carte des aléas générale, une carte de zonage réglementaire générale, un règlement ainsi qu'une carte des aléas, une carte des enjeux et un plan de zonage par commune. Il est consultable par le public.

**Arrêté portant approbation du PPR "inondation de l'Albarine et de ses affluents - Mouvements de terrain" sur la commune d'Argis**

Source : [Préfecture de l'Ain, 29/12/2015](#)

Le plan de prévention des risques "inondation Albarine et affluents, mouvements de terrain" de la commune d'Argis est approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2015. Les documents sont consultables : à la mairie d'Argis, à la direction départementale des territoires de l'Ain, à la préfecture de l'Ain, à la sous-préfecture de Belley et sur le site internet des services de l'État dans l'Ain sur le site internet de la préfecture de l'Ain.

**Arrêté abrogeant l'arrêté préfectoral du 10/11/2000 relatif à la prescription d'un PPR inondation sur le bassin du Lange et de l'Oignin, et son arrêt modificatif du 09/11/2006, communes de Apremont et Nantua**

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 21 du 5 février 2016](#)

Sur proposition du directeur départemental des territoires, l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2000 relatif à la prescription d'un plan de prévention des risques prévisibles d'inondation sur le bassin versant du Lange et de l'Oignin et son arrêté modificatif du 9 novembre 2006 sont abrogés sur les communes d'Apremont et de Nantua.

**Arrêté du 28/12/2015 : Approbation du PPR "inondation de la Saône et de ses affluents" des communes de Beauregard, Fareins, Lurcy et Messimy-sur-Saône**

Source : [Préfecture de l'Ain, 15/02/2016](#)

Le plan de prévention des risques "inondation de la Saône et de ses affluents" des communes de Beauregard, Fareins, Lurcy et Messimy-sur-Saône est approuvé. Les pièces du dossier sont consultables sur le site Internet de la préfecture, à la préfecture de l'Ain, à la direction départementale des territoires de l'Ain et dans les mairies concernées.

**Arrêté interpréfectoral du 22/01/2016 : Modification de l'arrêté interpréfectoral du 30/12/2014 portant approbation du PPI du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey**

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 33 du 26 février 2016](#)

Le plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey s'applique dans un périmètre de 10 kilomètres autour du site. Il concerne les communes de Blyes, Charnoz sur Ain, Chazey sur Ain, Lagnieu, Loyettes, Saint Jean de Niost, Saint Maurice de Gourdans, Saint Vulbas, Sainte Julie pour le département de l'Ain, Annoisin Chatelans, Anthon, Bouvesse Quirieu, Charette,

Charvieu Chavagneux, Chavanoz, Courtenay, Crémieu, Dizimieu, Hières sur Amby, La Balme les Grottes, Leyrieu, Montalieu Vercieu, Optevoz, Parmilieu, Pont de Chéruy, Porcieu Amblagnieu, Saint Baudille de la Tour, Saint Romain de Jalionas, Siccieu-Saint Julien et Carisieu, Soleymieu, Tignieu Jameyzieu, Vernas, Vertrieu, Villemoirieu, Villette d'Anthon pour le département de l'Isère.

## ➤ ARDECHE

**Arrêté préfectoral N° DDT SUT 120116/1 du 12/01/2016 : Approbation du PPR inondation de la commune de GUILHERAND-GRANGES**

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 10 du 26 Janvier 2016

Le Plan de Prévention des Risques inondation de la commune de GUILHERAND-GRANGES est approuvé. Le plan est tenu à la disposition du public : à la Mairie de GUILHERAND-GRANGES, à la Communauté de Communes Rhône Crussol, à la Préfecture de l'Ardèche.

**Arrêté Préfectoral N° DDT/SUT/260216/6 du 26/02/2016 : Prorogation de l'arrêté du 13/12/2012 portant prescription de l'élaboration du PPR inondation sur la commune de Villeneuve-de-Berg**

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 27 du 14 mars 2016, p. 90

Le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) sur la commune de Villeneuve-de-Berg, prescrit par arrêté N° 2012 48-0011 du 13 décembre 2012 est prorogé de 18 mois, soit jusqu'au 13 juin 2017.

## ➤ DROME

**Arrêté préfectoral n° 2016012-0011 du 12 janvier 2016 portant abrogation de la prescription de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) « Compagnie de Distribution des Hydrocarbures» à Valence**

Source : [Préfecture de la Drôme](#), 15/01/2016

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associées définies dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 10-0177 du 15 janvier 2010 susvisé. Le présent arrêté doit également être affiché pendant un mois dans la mairie de la commune de Valence (en page 7 du document).

**Arrêté n° 2015317-0003 portant approbation de la modification n° 1 du plan de zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques prévisibles inondation (PPRi) sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze**

Source : [Préfecture de la Drôme](#), 22/01/2016

La modification du plan de zonage réglementaire du PPRi de la commune de Mollans-sur-Ouvèze, telle quelle est annexée au présent arrêté, est approuvée. Il est tenu à la disposition du public aux jours et heures ouvrables à la mairie de Mollans-sur-Ouvèze ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (en page 4 du document).

Arrêté N° 2016025-0031 du 25 janvier 2016 [...] projet de construction d'un bassin de rétention des crues et de recalibrage du Merdary autorisé au titre du code de l'environnement Communes de Savasse et Saint Marcel lès Sauzet

Source : [Préfecture de la Drôme](#), 29/01/2016

Les interventions intéressent les cours d'eau le Merdary, le Petit Merdary, sur la commune de Saint Marcel lès Sauzet. Les aménagements décrits dans le projet déjà autorisé, ont pour objectif la protection de la commune contre les risques d'inondation, tout en restaurant le fonctionnement naturel du Merdary.

PPRi de Valence, approuvé

Source : [Préfecture de la Drôme](#), 03/02/2016

Le Plan de prévention des risques naturels inondation de la ville de Valence est approuvé. Les documents sont consultables à la mairie de Valence ainsi qu'en préfecture.

Arrêté n° 2016043-0022 DU 12/02/2016 : Modification IAL Valence

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 17 - Février 2016

L'abrogation de la prescription du PPRT "CDH" et l'approbation du PPR inondation entraînent la modification du dossier communal de Valence, pour l'information sur les risques des acquéreurs et locataires (IAL) de biens immobiliers annexés à l'arrêté n° 2011102-0015 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers.

Arrêtés préfectoraux du 02/03/2016 : Expropriations à engager suite à l'approbation du PPRT de la société STORENGY

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 19 - Mars 2016

Trois arrêtés portent déclaration d'utilité publique les expropriations à engager au profit des mairies de Saint-Avit, de St-Martin-d'Août et de Tersanne, en raison de l'existence de risques importants d'accident à cinétique rapide présentant un danger très grave pour la vie humaine, à la suite de l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques PPRT de la société "STORENGY" (p.15-22).

## ► ISERE

Arrêté prorogeant le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour le dépôt pétrolier TOTAL à Saint-Quentin-Fallavier

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 29/01/2016

Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour le dépôt pétrolier TOTAL de Saint-Quentin-Fallavier est prorogé jusqu'au 7 juillet 2017 (page 78 du document).

Arrêté prorogeant le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement SIGMA ALDRICH à [Saint-Quentin-Fallavier](#)

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 29/01/2016

Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SIGMA ALDRICH de Saint-Quentin-Fallavier est prorogé jusqu'au 7 juillet 2017 (en page 80 du document).

Arrêté du 10/02/2016 autorisant des travaux d'aménagement et de reconstruction partielle du nouveau tunnel du Chambon sur la RD 1091

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 11 du 25 février 2016 - p. 105

Le Conseil Départemental de l'Isère est autorisé à réaliser les travaux du nouveau tunnel du Chambon situé sur la RD 1091, au droit de la commune de Mizoën, selon les dispositions définies dans le dossier préliminaire de sécurité et sous les réserves et recommandations exprimées par la CNESOR.

## ► LOIRE

Arrêté fixant des prescriptions relatives à l'étude de dangers de l'aménagement de Péage-de-Roussillon

Source : [Préfecture de la Loire \(site web\)](#), 14/01/2016

La Compagnie Nationale du Rhône adressera avant le 30 juin 2016, au service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL Rhône-Alpes, les documents et précisions complémentaires à l'étude de dangers. Liste des communes concernées.

Arrêté d'ouverture d'enquête publique relative au PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne

Source : [Préfecture de la Loire \(site web\)](#), 03/03/2016

Une enquête publique relative au plan de prévention des risques miniers de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne se déroulera du 29 mars au 29 avril 2016 inclus. Les dossiers d'enquêtes sont consultables dans les mairies des communes concernées par le projet de plan : La Fouillouse, Villars, Saint-Priest-en-Jarez, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, Sorbiers.

Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 31 août 2009 et fixant la classe du barrage du Rouchain ainsi que les mesures de réduction des risques et la date de la mise à jour de la prochaine étude de dangers

Source : [Préfecture de la Loire \(site web\)](#), 17/03/2016

L'arrêté préfectoral n°EA-09-719 du 31 août 2009, portant complément à l'autorisation accordée par arrêté en date du 11 août 1971 au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant le barrage du Rouchain est abrogé. La Roannaise de l'eau, représentée par son Président, est autorisée en application de l'article L 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à poursuivre l'exploitation du barrage du Rouchain sur les communes de LES NOES et RENAISSON.

Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 31 août 2009 et fixant la classe du barrage du Rouchain ainsi que les mesures de réduction des risques et la date de la mise à jour de la prochaine étude de dangers

Source : [Préfecture de la Loire \(site web\)](#), 17/03/2016

L'arrêté préfectoral n° EA-09-718 du 31 août 2009, portant complément à l'autorisation accordée par arrêté en date du 11 juillet 1888 au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant le barrage du Chartrain est abrogé. La Roannaise de l'eau, représentée par son Président, est autorisée en application de l'article L 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à poursuivre l'exploitation du barrage du Chartrain sur les communes de RENAISON et de SAINT-RIRAND.

## ➤ RHONE

Arrêté préfectoral n° DSPC-SIDPC/2016/01/26/144 concernant le Plan ORSEC soutien des populations

Source : [Préfecture du Rhône](#), 26/01/2016, p. 23

Le plan Orsec soutien des populations, objet du présent arrêté, est immédiatement applicable.

Arrêté préfectoral N° SDMIS\_DPOS\_GACR\_2016\_003 du 09/02/2016 : Approbation du plan ORSEC PPI CEREGRAIN à Belleville

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), 29 février 2016

Le plan ORSEC PPI CÉRÉGRAIN à Belleville est approuvé. L'arrêté préfectoral n°2013028-008 est abrogé.

Arrêté préfectoral N° SDMIS\_DPOS\_GACR\_2016\_005 : Approbation du plan ORSEC PPI QUARON à Arnas

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), 29 février 2016

Le plan ORSEC PPI QUARON à Arnas est approuvé.

## ➤ SAVOIE

PPRI de l'Arc - Tronçon médian de Pontamafrey-Montpascal à Aussois

Source : [Préfecture de Savoie](#), 11/01/2016

L'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est prescrit sur les parties des territoires des communes de Aussois, Avrieux, Fourneaux, Hermillon, Le Freney, Modane, Montricher-Albanne, Orelle, Pontamafrey, St André, St Jean de Maurienne, St Julien Montdenis, St Martin d'Arc, St Martin La Porte, St Michel de Maurienne, Valloire, Villargondran et Villarodin-Bourget, susceptibles d'être impactées par les crues de l'Arc.

**PPRi Tarentaise aval : modification n° 1**  
**Source : [Préfecture de Savoie](#), 11/01/2016**

A la suite d'une erreur de zonage du PPRi au niveau de la zone commerciale des Salines, au droit de l'enseigne Weldom, sur la commune de Moutiers, le PPRi Tarentaise aval publié sur ce site, fait l'objet d'une modification n° 1.

**PPRI du bassin chambérien - Modification n° 1**  
**Source : [Préfecture de Savoie](#), 09/02/2016**

L'arrêté préfectoral 2015-2566 du 25 décembre 2015 prescrit la modification du plan de prévention des risques d'inondation du bassin chambérien sur les communes du Bourget-du-Lac et de La-Motte-Servolex. Le risque pris en compte est lié aux crues de la Leysse.

**Arrêté préfectoral du 15/02/2016 : Modification des communes impactées par le PPR inondation de l'Isère et de ses affluents à la confluence [...]**  
**Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 04/03/2016, Publication du 4 mars 2016, p. 18-19**

Le périmètre de prescription du PPRi concerne désormais les 5 communes suivantes : St-Marcel, Notre-Dame-du-Pré, Aime-la-Plagne, la Plagne-Tarentaise et Landry. Les autres articles des arrêtés préfectoraux du 21 juin 2012, du 28 janvier 2015 et du 16 juin 2015 ne sont pas modifiés (p. 18-19).

## ➤ HAUTE-SAVOIE

**Arrêté DDT-2016-0098 du 13/01/2016:Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs**  
**Source : [Préfecture de Haute-Savoie](#), 19/01/2016**

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Arrêté DDT-2016-0099 du 13/01/2016:Obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy**  
**Source : [Préfecture de Haute-Savoie](#), 19/01/2016, p. 17**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information de acquéreurs et des locataires immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune d'Epagny-Metz-Tessy sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture (en page 17 du document).

**Arrêté DDT-2016-0100 du 13/01/2016 :Obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Faverges-Seythenex**  
**Source : [Préfecture de Haute-Savoie](#), 19/01/2016, p. 19**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune de Faverges-Seythenex sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture (en page 19 du document).

©IRMa - Tous droits réservés.

**Arrêté DDT-2016-0102 du 13/01/2016 : Obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Val-de-Chaise**

**Source : [Préfecture de Haute-Savoie](#), 19/01/2016, p. 24**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune de Val de Chaise sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture (en page 24 du document).

**Arrêté DDT-2016-0103 du 13/01/2016 : Obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Sallanches**

**Source : [Préfecture de Haute-Savoie](#), 19/01/2016**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune de Sallanches sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture (en page 26 du document).

**Arrêté n° DDT 2015-1256 : Autorisation au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement pour le confortement de digues, le prolongement d'un système d'endiguement et la restauration de la continuité écologique du Giffre**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 2 du 5 janvier 2016**

Des travaux sont autorisés sur la commune de Marignier (p. 14).

**Arrêté DDT-2016-0098 du 13/01/2016 : Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs (IAL)**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 4 du 19 janvier 2016**

Cet arrêté liste les communes de Haute-Savoie où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location (p. 9).

**Arrêtés DDT 2016-0099 à 2016-0103 du 13/01/2016 : Obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant des biens immobiliers**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 4 du 19 janvier 2016**

Il est fait obligation d'annexer un état des risques naturels miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur les communes suivantes : Epagny-Metz-Tessy, Faverges-Seythenex, Talloires-Montmin, Val de Chaise, Sallanches (p. 18).

**Arrêté DDT 2016-0499 du 10/03/2016 : Prescription de la révision du PPR de Bellevaux**

**Source : [Préfecture de Haute-Savoie](#), 29/03/2016**

La révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Bellevaux est prescrite. Les risques à prendre en compte sont : les avalanches, les mouvements de terrain et les débordements torrentiels.

Arrêté DDT-2016-0568 du 29/03/2016 : Obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la [commune de Bellevaux](#)

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 29 du 30 mars 2016, p. 60

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés sur la commune de Bellevaux sont consignés dans un document communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

### 3. Questions parlementaires

Plan d'action pour les campings à risques : Question N° 59781 de M. Philippe Le Ray (Morbihan)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Medde publiée au JO le : 02/02/2016 page : 983

[...] "Par instruction du Gouvernement du 6 octobre 2014 la réglementation relative aux terrains de camping et de caravanage situés en zone à risque prévisible a été rappelée et un examen de la pertinence des autorisations et du respect de cette réglementation pour les terrains situés en zone de submersion à cinétique rapide est mené dans chaque département d'ici novembre 2016. Cette instruction précise les conditions d'évacuation dans les zones à risque lorsque la vigilance orange ou rouge pour crue est déclenchée." [Consulter l'instruction du 06/10/2014 : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/)

Bonnes pratiques de réduction de la vulnérabilité : Question N° 59782 de M. Philippe Le Ray (Morbihan)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Medde publiée au JO le : 02/02/2016 page : 983

Pour réduire la vulnérabilité des territoires, le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie a lancé avec la commission mixte inondations (CMI), un groupe de travail rassemblant des experts, des élus et des représentants du monde économique et social, pour élaborer un outil opérationnel à l'usage des collectivités territoriales. Une première version de ce référentiel de vulnérabilité sera testée sur deux territoires pilotes courant 2016.

Fonctionnement de la centrale nucléaire du Blayais : Question orale sans débat n° 12025 de M. Philippe Madrelle (Gironde)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Secrétariat d'État, auprès du Medde, chargé des transports, de la mer et de la pêche publiée dans le JO Sénat du 27/01/2016 - page 688

Après les récents et successifs dysfonctionnements de la centrale nucléaire du Blayais, M. Madrelle souhaite avoir des précisions sur le bon fonctionnement de cette centrale.

**Réforme du Code minier : Question N° 88860 de Mme Marie-Jo Zimmermann (Moselle)**  
**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 09/02/2016 page : 1326**

"Un projet de réforme du code minier est en préparation et a fait l'objet d'un important travail de concertation en 2015. Il est en attente d'être soumis aux consultations du Conseil national de la transition écologique et à l'avis du Conseil d'État." Le cas particulier de la commune de Rosbruck est évoqué et le ministère souligne que "l'État assure déjà pleinement sa responsabilité en matière d'après mine dans les conditions actuelles du droit minier."

**Gestion des milieux aquatiques. EPCI. Syndicats mixtes. Compétences : Question N° 72335 de M. Thierry Lazaro (Nord)**

**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée nationale](#), Réponse du ministère de l'Intérieur publiée au JO le : 15/03/2016**

Il est demandé de confirmer que, en cas de chevauchement territorial entre un syndicat mixte et un EPCI-FP (communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) en dehors des cas de création, fusion ou transformation au moment de la prise de compétence GEMAPI, le mécanisme de représentation substitution de l'EPCI-FP à ses communes membres au sein du syndicat mixte s'appliquera effectivement.

**Impact d'une crue centennale à Paris : Question d'actualité au gouvernement n° 0789G de M. Yves Pozzo di Borgo (Paris)**

**Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Secrétariat d'État, auprès du ministère de l'environnement [...] publiée dans le JO Sénat du 18/03/2016 - page 4265**

L'exercice Sequana 2016, organisé sur deux semaines par la préfecture de police et piloté par le Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris, s'inscrit dans la suite logique des actions engagées pour la zone Île-de-France. Quant au projet de barrages-réservoirs de la Bassée, en amont de la capitale, à la confluence de l'Yonne et de la Seine, il a été mis en œuvre à partir de 2013 et labellisé par ce gouvernement. Une action test est en cours aujourd'hui.

**Financement, perspectives des SDIS : Question N° 71985 de M. Jean-Marie Tétart (Yvelines)**

**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Intérieur publiée au JO le : 22/03/2016 page : 2435**

L'aspect financier de la réforme a été notamment débattu devant la conférence nationale des services d'incendie et de secours et devant le conseil national d'évaluation des normes. C'est ainsi que sa mise en œuvre a été étalée sur 7 ans, au lieu de 5 ans comme prévu initialement, afin de laisser le temps aux SDIS d'en intégrer les conséquences. De plus, cette réforme induit une maîtrise des dépenses de formation des sapeurs-pompiers professionnels dans la mesure où ces derniers ne sont formés dorénavant qu'après nomination. [...]

**Chutes de pierres sur une voie communale : Question écrite n° 20048 de M. Jean Louis Masson (Moselle)**

**Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 31/03/2016 - page 1309**

[...] "l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales précise que, en cas de danger grave ou imminent, le maire peut prescrire l'exécution de travaux précis exigés par les circonstances. La mise en œuvre de ces pouvoirs comporte le droit d'entrer sur des propriétés privées."

## 4. Jurisprudence

### **Avalanche de Pelvoux (7 morts) : l'enquête classée sans suite par le procureur de Gap**

Source : [L'e-media 05](#), 19/01/2016

L'enquête sur l'avalanche de Pelvoux, dans laquelle sept alpinistes avaient trouvé la mort le 15 septembre dernier, a été classée sans suite. Le procureur précise que c'est en raison de l'extinction de l'action publique, en raison du décès des chefs de chacune des trois cordées emportées par l'avalanche.

### **Marée noire du Prestige : les trois prévenus jugés responsables**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 26/01/2016

En 2013, un acquittement général avait été prononcé par le tribunal de justice de Galice, en Espagne, à l'encontre du capitaine, de l'assureur et de l'armateur du navire. Ce mardi, la Cour suprême espagnole a cassé ce jugement.

### **PLU et sécurité publique : deux possibilités d'illégalité du permis de construire**

Source : [Journal de l'Environnement JDLE](#), 03/02/2016

"Dans un arrêt du 6 octobre 2015, la cour administrative d'appel de Bordeaux rappelle que deux moyens autonomes permettent de refuser la délivrance d'un permis de construire : le non respect des dispositions contenues dans le PPRN (plan de prévention des risques naturels), annexé au PLU (plan local d'urbanisme), et le non respect de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme, exigeant la préservation de la salubrité et sécurité publique. Ainsi, la cour précise que, même si les dispositions du PPRN sont respectées, le permis de construire peut être refusé en cas d'atteinte à la salubrité ou sécurité publique."  
[Consulter l'arrêt : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

### **La mise à disposition du public d'une étude d'impact peut être exigible même si le droit interne ne le prévoit pas encore (Conseil d'Etat)**

Source : [Arnaud Gossement](#), 03/02/2016

"Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt important pour le régime juridique de l'étude d'impact mais aussi de la participation du public. Aux termes de sa décision n387106 du 22 janvier 2016, le défaut de mise à disposition du public d'une étude d'impact peut constituer un vice de procédure, même si aucune disposition législative ou réglementaire de droit interne ne le prévoit encore, à la différence du droit de l'Union européenne. Analyse."

### **Il n'est pire cours d'eau que celui qui dort...**

Source : [GreenLaw Avocat](#), 09/02/2016

Suis-je en présence d'un cours d'eau ou d'un simple écoulement ? C'est la question que tout propriétaire riverain d'un cours d'eau ou porteur d'un projet susceptible d'avoir un impact sur le milieu aquatique doit se poser. En effet, la qualification juridique de "cours d'eau" s'accompagne d'un assortiment d'obligations susceptibles de sanctions administratives et pénales.

### **ICPE : le bénéficiaire d'un apport partiel d'actifs peut devenir le débiteur de l'obligation de remise en état**

Source : [Arnaud Gossement](#), 25/02/2016

"Par arrêt n° 369236 rendu ce 9 novembre 2015, le Conseil d'Etat a confirmé que l'ayant droit du dernier exploitant d'une installation classée (ICPE) peut devenir le débiteur de l'obligation de remise en état de ladite installation. Cet ayant droit peut être la société qui est venue aux droits de l'ayant-droit de l'ancien exploitant par l'effet d'un apport partiel d'actifs."

**ICPE et urbanisme : peut-on mettre en cause l'impartialité des conseillers municipaux ?**

**Source : [Actu Environnement](#), 26/02/2016**

Par une décision du 22 février 2016, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur la validité d'une délibération d'un conseil municipal en matière d'urbanisme lorsque des conseillers municipaux ont été membres d'une association opposée à l'implantation d'installations classées (ICPE) sur le territoire de la commune. **En savoir plus : <https://www.legifrance.gouv.fr/>**

**Création d'une station d'épuration sur une zone inondable**

**Source : [Techni.Cités](#), N° 290 - Février 2016, p. 56**

"Contestant la création d'une nouvelle station d'épuration sur son territoire, une commune ne peut fonder sa décision sur le fait que la parcelle n'apparaît pas en zone inondable sur l'atlas des zones inondables qu'elle même produit. En effet, selon la cour, ce document est dépourvu de toute valeur réglementaire et ne constitue qu'un élément d'information." **En savoir plus : <https://www.legifrance.gouv.fr/>**

**Suisse : Trois skieurs hors-piste acquittés**

**Source : [Tribune de Genève](#), 07/03/2016**

Les trois skieurs hors-piste accusés d'avoir déclenché une avalanche à Anzère en 2009 ont été acquittés jeudi par le Tribunal cantonal valaisan (TC). La coulée avait légèrement blessé deux personnes qui évoluaient sur une piste balisée.

**Eoliennes et risques pour la sécurité publique**

**Source : [GreenLaw Avocat](#), 08/03/2016**

Les feux de forêt peuvent justifier un refus de projet éolien fondé sur l'article R.111-2 du code de l'urbanisme (CE, 23 décembre 2015, n° 386044).

**Valais - Professionnels de la montagne en colère**

**Source : [20 minutes.ch](#), 24/03/2016**

Des responsables des remontées mécaniques semblent consternés par le verdict rendu par le Tribunal cantonal envers trois freeriders qui avaient provoqué une avalanche.

**Nucléaire : une installation nucléaire de base (INB) peut fonctionner jusqu'à l'intervention d'un décret de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement [...]**

**Source : [GreenLaw Avocat](#), 31/03/2016**

"Dans une décision du 22 février 2016, le Conseil d'Etat s'est prononcé, à la demande de nos voisins helvètes, sur plusieurs actes administratifs concernant la centrale électronucléaire de Bugey exploitée par Electricité de France (EDF)."

# POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous suggère quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)
- [les sélection thématiques](#)
- [les notes de lecture](#)
- [les articles de revues](#)

## **[Dossier ] - [50 questions : L'expropriation pour cause d'utilité publique](#)**

[Azogui, Jonathan](#) - [Rivoire, Barbara](#), in [Le courrier des maires et des élus locaux](#), N° 300, avril 2016, XV p.

Ce "50 questions" fournit une synthèse de la nouvelle réglementation de l'expropriation pour cause d'utilité publique induite par la loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013 en son article 5, ainsi que par l'ordonnance et le décret qui ont suivi.

## **[ Actes de colloque ] - [30 ans de politique inondation : Regard sur la politique de prévention des inondations et sa mise en oeuvre par les gestionnaires de milieux aquatiques. Les actes du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques Provence Alpes Côte d'Azur](#)**

[ARPE](#), Août 2015, Aix-en-Provence : ARPE PACA , 71 p.

Ce document propose une analyse "historique" des politiques nationales de gestion du risque d'inondation et des retours d'expériences de "syndicats de rivière", recueillis lors de deux journées thématiques du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques sur les inondations qui se sont déroulées en novembre 2013 et en mai 2015.

## **[Article] - [Cerema : Première cartographie nationale de l'évolution du trait de côte](#)**

[Poinas, Ségolène](#), in [Techni.Cités](#), N° 292, avril 2016, p. 16

Phénomène jusqu'ici peu mis en valeur, l'érosion du littoral a fait l'objet de travaux pilotés notamment par le Cerema dans le cadre de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Les premiers résultats viennent d'être publiés.

## **[Article] - [Terrains en friche et entretien des cours d'eau : les obligations du maire](#)**

[Petit, Philippe](#) - [Vincens-Bouguereau, Benjamin](#), in [La Gazette des communes, des départements, des régions](#), N° 13/2311, 4 avril 2016, p. 56-57

Les autorités publiques peuvent, dans leur domaine de compétence, requérir les entretiens nécessaires au risque, dans certains cas, d'engager leur responsabilité.

Le maire peut contraindre les propriétaires défectueux à entretenir leurs terrains en friche pour des motifs environnementaux ou en raison du risque d'incendie.

Propriétaires riverains : Les motifs et objectifs souhaités varient selon les autorités compétentes pour contraindre les propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux défaillants.